

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation
15/09/2026

Date d'affichage
15/09/2026

Objet de la délibération

Redevance ORANGE
Pour NRAZO
Année 2026

N° 84/26

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un septembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MIGLIORINI, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme CHEREL donne pouvoir à Mme BONNELLY,

Madame le Maire rappelle la mise en service du NRAZO au Chêne par ORANGE.

Elle explique que par convention, une location à terme échu par un an était prévue avec ORANGE.

Elle propose que la Commune de Roussillon émette un titre de recettes à compter de l'année 2016 en appliquant l'indice IRL pour chaque année.

Ainsi pour 2026 :
 $700 \times 146.60 : 119.69 = 857.38 \text{ €}$

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, par 15 POUR, d'émettre un titre de recettes à compter de l'année 2016 à la société ORANGE soit 857.38 € pour 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Marie BERNARD